

13 HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2025

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

- M. Jean-Marc PERRIN, Président
- Mme Marine PUSTORINO, Vice-Présidente
- Mme Sabine BERNASCONI
- M. Julian BOIS
- Mme Catherine CHANTELOT
- Mme Martine CORSO
- M. Lionel DE CALA
- Mme Judith DOSSEMONT
- M. Faouzi JACQUOT
- Mme Marie-Madeleine GHIO
- M. Marc KATRAMADOS
- M. Christophe MAGNAN
- Mme Marie MARTINOD
- M. Michel ROUX
- M. Fayçal ZERGUINE

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

- M. Jordan MANGANI, donne pouvoir à M. PERRIN
- M. Jean-Paul GUILBERT, donne pouvoir à M. PERRIN
- M. Martial ALVAREZ, donne pouvoir à Mme PUSTORINO
- Mme Yvette ROCHETTE, donne pouvoir à Mme PUSTORINO

ADMINISTRATEURS EXCUSES

- Mme DARMON
- M. Michel BALLARO
- M. Patrick CASU
- M. Abdelali LOUAFI

ASSISTENT A LA SEANCE A TITRE CONSULTATIF :

- M. Damien VANOVERSHELDE, Directeur Général
- Mme Helene KERMORGANT, Commissaire aux Comptes
- Mme Valérie BORONI, Secrétaire du CSE

Conseil d'Administration du 19 décembre 2025
Délibération n° 9-CA.25.101

**ABANDON DE L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION EN MAITRISE
D'OUVRAGE DIRECTE « MAS RIPARIAS » PREVOYANT L'AMENAGEMENT
DE 7 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 13440 CABANNES.**

Considérant les termes du rapport n° 9, ci annexé,

Le Conseil d'Administration,
Vu l'article R421-16 4° du CCH

Après en avoir délibéré :
A l'Unanimité des Présents et Représentés

- **PREND ACTE** de l'abandon de cette opération d'acquisition amélioration en Maîtrise d'Ouvrage Directe
- **AUTORISE** la régularisation des dépenses engagées, pour un montant de 1 158,00 € par le transfert de celui-ci en section d'exploitation.

Extrait certifié conforme,
Marseille, le 29 décembre 2025

Le Directeur Général


Damien VANOVERSCHELDE

Le Directeur Général certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dûment publiée au procès-verbal des séances du Conseil d'Administration et transmise à M. le Préfet qui l'a réceptionnée à la date mentionnée en marge.

Le Directeur Général


Damien VANOVERSCHELDE

RAPPORT N° 9

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DÉCEMBRE 2025

OBJET : Abandon de l'opération d'Acquisition-Amélioration en Maîtrise d'Ouvrage Directe « Mas Riparias » prévoyant l'aménagement de 7 logements locatifs sociaux 13440 Cabannes.

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2023, a donné son accord pour l'acquisition du foncier bâti situé 9 Route d'Avignon 13 440 CABANNES pour un montant de 250 000 € HT.

Il était envisagé de réaliser des travaux de transformation de l'immeuble existant pour y aménager en Maîtrise d'Ouvrage Directe 7 logements en Acquisition-Amélioration comportait une SHAB de 374 m² pour un prix de revient prévisionnel de 1 060 000 €HT environ.

Après établissement du programme et de l'estimation prévisionnelle en vue de la désignation de la maîtrise d'œuvre, il a été constaté par la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et la Direction Financière que les conditions d'équilibre de ce montage n'étaient pas atteintes.

Le montant des dépenses liées à ce projet abandonné s'élève à 1 158,00 € TDC.

Dans le cadre du présent rapport, il est demandé au Conseil d'Administration de donner son accord sur l'abandon de ce projet d'acquisition amélioration et l'inscription des dépenses en section de fonctionnement.

* *

*

Le Conseil d'Administration est invité à prendre délibéré conformément au projet de délibération qui lui a été présenté.